

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.104

L'An deux Mille Sept, le 30 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juillet 2007

DATE D’AFFICHAGE

Le 23 juillet 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme DAVID représentée par M. CAU
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mme TERRIEN représentée par M. HUGENDOBLER

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONVENTION GENERALE D’OBJECTIFS ENTRE LA COLLECTIVITE
ET L’ASSOCIATION « SOMECOB » - AVENANT N° 1**

VOTE : **UNANIMITE**

Il est proposé d'approuver un avenant n° 1 à intervenir à la convention d'objectifs conclue entre l'association « SOMECOB » et la Ville de Royan, augmentant le concours financier de la collectivité de 50.000 euros (cinquante mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet d'avenant n° 1
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'association « SOMECOB » et la Ville,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT



AVENANT N° 1

A la Convention Générale d'Objectifs

Conclue entre la Collectivité

Et l'association « SOMECOB »

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juillet 2007, rendue exécutoire le 2 Août 2007,

D'UNE PART,

ET

La **SOMECOB**, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 14 janvier 1956, sous le numéro 2/00831, agréée comme association sportive sous le numéro 87-17-10S le 7 janvier 1987 par le préfet de Charente maritime, représentée par son président en exercice, dûment habilité à l'effet de présentes,

Ci-après désignée l'Association,

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre du développement de ses activités, la ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire à la SOMECOB.

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

La ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de 50.000 euros (cinquante mille euros) au profit de l'association SOMECOB.

La somme sera versée mi-juillet 2007.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 6 Août 2007

***Pour l'association,
Le Président,***

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT